

Une très grande majorité de bénéficiaires de minima sociaux fin 2015 ont déjà reçu, au moins une fois, la même prestation ou un autre minimum, entre 2005 et 2014. Presque un quart des bénéficiaires d'un minimum social d'insertion (23 %) fin 2015 ne percevaient pas ce minimum un an auparavant, et seuls 13 % n'en avaient jamais perçu au cours des dix années précédentes. Les bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) socle non majoré de 35 ans ou plus fin 2015 ont perçu un minimum social en moyenne à cinq reprises entre fin 2005 et fin 2014, soit une année sur deux, contre quatre fois sur dix pour les allocataires de l'allocation de solidarité spécifique (ASS). La persistance dans les minima sociaux est plus forte pour ceux percevant l'allocation aux adultes handicapés (AAH) : ils ont reçu en moyenne un minimum à huit reprises au cours des dix années passées.

Fin 2015, 23 % des bénéficiaires d'un minimum social d'insertion ne percevaient pas ce minimum un an auparavant, et seulement 13 % n'en avaient jamais perçu au cours des dix années précédentes. Ces résultats sont issus de l'échantillon national interrégimes d'allocataires de compléments de revenus d'activité et de minima sociaux (ENIACRAMS) [voir encadré fiche 09]¹, qui permet de reconstituer le passé des bénéficiaires² âgés de 16 à 64 ans dans les principaux minima sociaux et d'observer les entrées, les sorties, la persistance et la récurrence dans ces minima.

Environ 35 % des bénéficiaires de moins de 30 ans fin 2015 ne l'étaient pas fin 2014

La persistance de perception d'un minimum social d'insertion (revenu de solidarité active [RSA] socle, allocation de solidarité spécifique [ASS] et allocation aux adultes handicapés [AAH]) dépend de l'âge des bénéficiaires, même si elle reste élevée dans toutes les classes d'âge. Ainsi, 20 % seulement des bénéficiaires de 35 ans ou plus fin décembre 2015 ne percevaient pas ce même minimum social fin 2014 ; c'est le cas de 26 % des 30-35 ans, 34 % des 25-30 ans et 36 % des moins de 25 ans (graphique). En outre, ces bénéficiaires qui, fin 2015, ne percevaient pas le même minimum social un an auparavant ont des parcours très divers

dans les minima sociaux. Certains n'ont jamais reçu de minimum social dans les dix années précédentes : c'est le cas de plus de 80 % des nouveaux bénéficiaires de moins de 30 ans, de près d'un bénéficiaire sur deux de 30 à 35 ans et de plus de 40 % des bénéficiaires de 35 ans ou plus. D'autres n'ont bénéficié d'aucun minimum social en 2014 mais ont déjà reçu une prestation au moins une fois entre 2005 et 2013, avant d'en percevoir une en 2015. Près de la moitié des bénéficiaires de plus de 30 ans d'un minimum social fin 2015 et qui ne le percevaient pas fin 2014 sont dans ce cas, contre moins de 20 % des moins de 30 ans. Enfin, une faible part a perçu en 2014 un autre minimum social que celui perçu en 2015 : 11 % des 35 ans ou plus sont concernés et 1 % des moins de 30 ans.

Dans la suite de cette fiche, le suivi des trajectoires des bénéficiaires de minima sociaux d'insertion porte sur les plus âgés, afin d'éviter d'inclure dans l'analyse des situations où certaines personnes auraient été absentes des minima sociaux par le passé pour la simple raison qu'elles étaient trop jeunes pour y être éligibles. Plus précisément, ce suivi se limite aux personnes de 35 ans ou plus et à leur trajectoire dans les minima durant dix ans, ce qui permet de s'assurer qu'elles avaient au moins 25 ans en 2005 (c'est-à-dire, en règle générale, l'âge d'ouverture des droits au RSA

1. L'ENIACRAMS permet de comparer les situations des personnes au 31 décembre de chaque année. Il n'appréhende donc pas les entrées-sorties des minima sociaux qui se seraient produites durant l'année, sous-estimant ainsi le poids des trajectoires avec un temps de présence très court dans les dispositifs.

2. Pour le RSA, on considère les allocataires et leurs conjoints. Pour l'ASS et l'AAH, seuls les allocataires sont pris en compte.

et au revenu minimum d'insertion [RMI]). La borne inférieure étant placée à 35 ans, la situation des allocataires du RSA socle majoré fin 2015, dont près des trois quarts ont moins de 35 ans, n'est pas prise en compte, contrairement aux éditions antérieures de cet ouvrage. Les analyses suivantes sont donc menées sur 62 % des bénéficiaires du RSA socle non majoré, 78 % des allocataires de l'AAH et 90 % des allocataires de l'ASS fin 2015.

Deux fois plus de bénéficiaires du RSA socle non majoré dans les minima sociaux depuis dix ans que n'en ayant jamais perçu auparavant

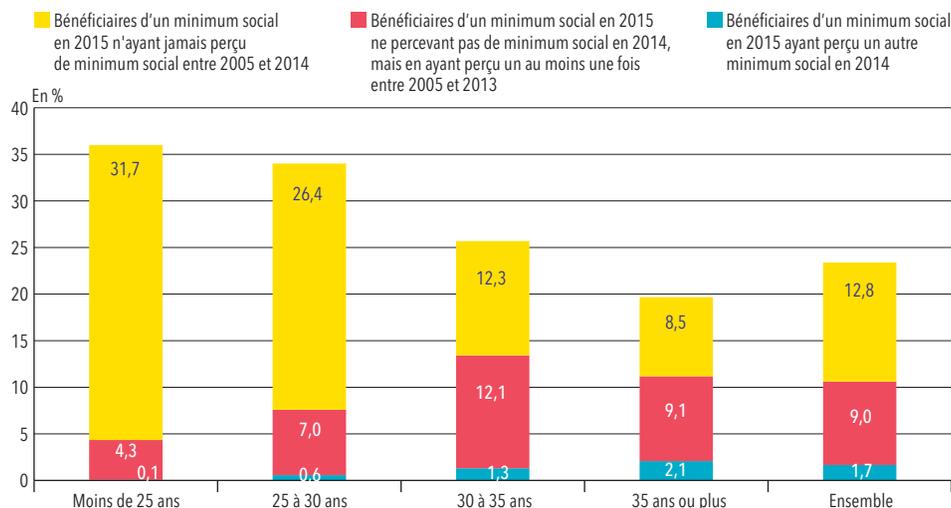
Au 31 décembre 2015, les bénéficiaires du RSA socle non majoré de 35 ans ou plus ont, en moyenne, reçu un minimum social (RSA socle, RMI, API, ASS, AAH) en fin d'année à cinq reprises entre fin 2005 et fin 2014 (tableau 1). Cette moyenne ne reflète pas la diversité des profils individuels : 18 % d'entre eux ont perçu un minimum social à la fin de chaque

année depuis 2005, alors que 9 % n'en ont jamais perçu. Les personnes présentes depuis plus de dix ans dans les minima sociaux, probablement confrontées à des difficultés sociales ou à des problèmes de santé plus lourds, sont donc deux fois plus nombreuses que les nouveaux entrants parmi les bénéficiaires du RSA socle non majoré.

Entre ces deux extrêmes, la répartition des bénéficiaires selon le nombre de fois où ils ont perçu un minimum social par le passé est quasiment uniforme : un quart d'entre eux ont reçu un minimum social de une à trois fois entre 2005 et 2014, un autre quart de quatre à six fois, et un dernier quart de sept à neuf fois.

Alors que 24 % des bénéficiaires du RSA socle non majoré fin 2015 ne percevaient pas cette prestation un an auparavant (tableau 2 a), seuls 12 % ne l'ont pas touchée au cours des dix dernières années et 9 % n'ont perçu aucun minimum social durant cette période. Ainsi, une bonne partie des entrants d'une fin d'année à l'autre dans le RSA socle non majoré

Graphique Proportion et parcours dans les minima des bénéficiaires d'un minimum social d'insertion, fin 2015, qui n'étaient pas bénéficiaires du même minimum social, fin 2014



Lecture > 36,1 % des bénéficiaires d'un minimum social d'insertion de moins de 25 ans au 31 décembre 2015 n'étaient pas bénéficiaires de ce minimum fin 2014 : 31,7 % n'ont jamais bénéficié d'un minimum social entre 2005 et 2014, 4,3 % n'ont pas bénéficié d'un minimum en 2014 mais en ont perçu un au moins une fin d'année entre fin 2005 et fin 2013 et 0,1 % étaient bénéficiaires, fin 2014, d'un minimum autre que celui perçu fin 2015.

Champ > France. Situations examinées au 31 décembre de chaque année.

Source > DREES (ENIACRAMS).

ont une certaine expérience des minima sociaux, dispositifs dont ils entrent et sortent régulièrement, et du RSA socle en particulier.

Plus de nouveaux entrants parmi les allocataires de l'ASS

Les allocataires de l'ASS de 35 ans ou plus fin 2015 ont moins souvent perçu, au cours des dix années précédentes, un minimum social que les bénéficiaires du RSA socle non majoré : en moyenne quatre fois entre 2005 et 2014 (tableau 1).

Fin 2015, parmi les allocataires de l'ASS, 16 % n'ont jamais perçu de minimum social dans la décennie précédente, alors qu'ils ne sont que 9 % à en avoir perçu un tous les ans depuis 2005. 43 % ont reçu au moins quatre fois un minimum social, contre 67 % parmi les bénéficiaires du RSA socle non majoré, signe que les allocataires de l'ASS ont en moyenne connu des difficultés économiques moindres dans le passé.

21 % des allocataires de l'ASS de 35 ans ou plus fin 2015 reçoivent pour la première fois (depuis 2005) cette prestation (tableau 2 b). Ces derniers sont légèrement plus jeunes que l'ensemble des allocataires de l'ASS (âgés de 35 ans ou plus) : 37 % ont moins de 45 ans contre 29 % pour l'ensemble d'entre eux.

Une présence antérieure dans les dispositifs de revenu minimum garanti très fréquente pour l'AAH, mais rare pour le RSA activité seul

La situation est très différente entre les allocataires de l'AAH dont la présence par le passé dans les minima sociaux est fréquente, et les bénéficiaires du RSA activité seul pour qui elle est plus rare. Au 31 décembre 2015, les allocataires de l'AAH ont été titulaires d'un minimum social huit fois en moyenne entre 2005 et 2014, alors que, à l'opposé, ceux du RSA activité seul ne l'ont été qu'à deux reprises (tableau 1).

Fin 2015, la moitié (53 %) des allocataires de l'AAH ont perçu un minimum social chaque année depuis 2005, tandis que seuls 3 % d'entre eux n'en ont jamais perçu auparavant (tableau 2b). Ces derniers sont pour moitié des personnes en couple, alors que seuls 26 % de l'ensemble des allocataires de l'AAH sont en couple fin 2015. De plus, ils sont plus âgés que l'ensemble des allocataires âgés de 35 ans ou plus (40 % ont 55 ans ou plus contre 33 % pour l'ensemble).

À l'inverse, les bénéficiaires du RSA activité seul constituent une population particulière, en raison de leur proximité avec le marché du travail. Cette prestation ne fait d'ailleurs pas partie des dispositifs de minima

Tableau 1 Répartition des bénéficiaires âgés de 35 à 64 ans, présents dans un dispositif fin 2015, selon le nombre de fois où ils ont perçu un minimum social d'insertion entre 2005 et 2014

	En %			
	RSA socle non majoré	ASS	AAH	RSA activité seul
0 fois	8,6	16,1	2,6	47,0
1 à 3 fois	24,8	41,1	9,9	31,8
4 à 6 fois	24,5	22,1	12,8	13,5
7 à 9 fois	23,9	12,1	21,3	6,4
10 fois	18,2	8,6	53,4	1,3
Nombre de fois moyen	5,5	3,7	8,0	1,9

Note > Contrairement aux éditions antérieures de cet ouvrage, seuls les allocataires de l'AAH au 31 décembre 2015 sont considérés dans ce tableau et non les allocataires et conjoints d'un allocataire de l'AAH. Aussi, les chiffres sur le passé des allocataires de l'AAH ne peuvent être comparés avec ceux des publications des années précédentes. De la même façon, les conjoints d'allocataires de l'AAH dans le passé ne sont pas considérés comme ayant perçu un minimum social, contrairement aux résultats publiés les années précédentes.

Lecture > Parmi les bénéficiaires du RSA socle non majoré ayant entre 35 et 64 ans au 31 décembre 2015, 8,6 % n'avaient jamais perçu de minimum social d'insertion (RSA socle majoré ou non majoré, RMI, API, ASS, AAH) entre 2005 et 2014. Au 31 décembre 2015, les bénéficiaires du RSA socle non majoré ont perçu un minimum social, en moyenne, 5,5 fois entre 2005 et 2014.

Champ > France. Situations examinées au 31 décembre de chaque année. Seules les personnes âgées de 35 à 64 ans ou plus au 31 décembre 2015 ont été prises en compte, de sorte que les bénéficiaires suivis aient au moins 25 ans en 2005 (en règle générale, âge d'ouverture des droits au RSA et au RMI).

Source > DREES (ENIACRAMS).

Tableau 2 a Part des bénéficiaires âgés de 35 à 64 ans présents dans un minimum social fin 2015, selon leur passé dans les minima, et répartition selon le sexe, l'âge et la situation familiale

	RSA socle non majoré								En %
	Part	Répartition par caractéristique							
		Femmes	35 à 44 ans	45 à 54 ans	55 à 64 ans	Personne seule avec enfant(s)	Personne seule sans enfant	Couple avec enfant(s)	
Ensemble des bénéficiaires au 31 décembre 2015	100	49	42	37	21	21	48	24	7
Absence du dispositif au 31 décembre 2014	24,2	50	49	35	16	24	39	29	8
1 ^{re} présence dans le dispositif depuis 2005	11,6	50	47	36	17	21	37	31	11
1 ^{re} présence dans les minima sociaux d'insertion depuis 2005	8,6	44	47	35	18	11	40	36	13

Tableau 2 b

	ASS					AAH								En %
	Part	Répartition par caractéristique				Part	Répartition par caractéristique							
		Femmes	35 à 44 ans	45 à 54 ans	55 à 64 ans		Femmes	35 à 44 ans	45 à 54 ans	55 à 64 ans	Personne seule avec enfant(s)	Personne seule sans enfant	Couple avec enfant(s)	
Ensemble des bénéficiaires au 31 décembre 2015	100	43	29	37	33	100	49	28	39	33	7	68	12	14
Absence du dispositif au 31 décembre 2014	27,6	44	38	37	25	9,5	50	27	39	34	10	56	16	18
1 ^{re} présence dans le dispositif depuis 2005	20,7	45	37	37	26	6,6	50	25	41	34	11	53	17	19
1 ^{re} présence dans les minima sociaux d'insertion depuis 2005	16,1	42	35	37	28	2,6	55	21	39	40	7	42	23	28

Note > Une première présence au 31 décembre 2015 signifie une absence du dispositif pour tous les 31 décembre de 2005 à 2014. Les données utilisées ne permettent pas de savoir si la personne a été bénéficiaire à d'autres moments de l'année que fin décembre. Contrairement aux éditions antérieures cet ouvrage, seuls les allocataires de l'AAH au 31 décembre 2015 sont considérés dans ce tableau et non les allocataires et conjoints d'un allocataire de l'AAH. Aussi, les chiffres sur le passé des allocataires de l'AAH ne peuvent être comparés avec ceux des publications des années précédentes. De la même façon, les conjoints d'allocataires de l'AAH dans le passé ne sont pas considérés comme ayant perçu un minimum social, contrairement aux résultats publiés les années précédentes.

Lecture > 24,2 % des bénéficiaires du RSA socle non majoré de 35 à 64 ans au 31 décembre 2015 ne percevaient pas ce dispositif un an auparavant. 11,6 % perçoivent ce dispositif pour la première fois depuis 10 ans tandis que 8,6 % d'entre eux n'ont perçu aucun minimum d'insertion (RSA socle, RMI, API, ASS, AAH) de 2005 à 2014. Parmi ces derniers, 44 % sont des femmes, 47 % ont entre 35 et 44 ans et 11 % sont des personnes seules avec enfant(s).

Champ > France. Situations examinées au 31 décembre de chaque année. Seules les personnes âgées de 35 à 64 ans au 31 décembre 2015 ont été prises en compte, de sorte que les bénéficiaires suivis aient au moins 25 ans en 2005 (en règle générale, âge d'ouverture des droits au RSA et au RMI).

Source > DREES (ENIACRAMS).

sociaux. Chaque année, la rotation dans le RSA activité seul est plus élevée que dans les minima sociaux. Près de la moitié de ses bénéficiaires n'ont jamais perçu de minimum social entre 2005 et 2014 et seuls 1 % en ont reçu un chaque année depuis 2005. La proportion des bénéficiaires diminue nettement selon le nombre d'années passées dans les minima sociaux : 32 % en ont bénéficié de une à trois fois, 6 % de sept à neuf fois.

Une récurrence forte dans un même minimum social

L'analyse détaillée, au 31 décembre 2015, des bénéficiaires présents au moins une fois dans les minima sociaux de 2005 à 2014 permet d'apprécier la récurrence dans chaque dispositif (tableau 3). La grande majorité des bénéficiaires d'un des trois minima d'insertion ont perçu un minimum dans les dix années précédentes. Ils ont le plus souvent perçu le même minimum social que celui perçu fin 2015. Cependant, un quart des allocataires de l'ASS ou de l'AAH fin 2015 ont reçu au moins une fois le RSA socle.

Fin 2015, 88 % des allocataires du RSA socle non majoré ont déjà perçu cette allocation (ou le RMI³) au moins une fois entre 2005 et 2014 : la quasi-totalité des 91 % de bénéficiaires du RSA socle non majoré, déjà bénéficiaires par le passé d'au moins un minimum social, avaient donc déjà reçu au moins une fois le RSA socle non majoré. Près d'un bénéficiaire sur six a perçu au moins une fois l'API ou le RSA socle majoré durant cette même période. En revanche, très peu ont bénéficié de l'ASS auparavant (7 %) et ils sont encore moins nombreux à avoir perçu l'AAH (2 %).

Le RSA activité seul s'adresse à une population qui ne recoupe qu'en partie celle des bénéficiaires de minima sociaux (voir fiche 16). Fin 2015, seuls 53 % des bénéficiaires de cette prestation ont déjà perçu, au moins une fois, un minimum social de 2005 à 2014. Pour l'essentiel, il s'agit du RSA socle non majoré (ou du RMI) : 45 % des bénéficiaires du RSA activité seul au 31 décembre 2015 l'ont perçu au moins une fois. Dans le même temps, 11 % ont touché au moins une fois l'API ou le

RSA socle majoré par le passé, tandis que 9 % ont déjà perçu l'ASS durant cette période. Quasiment aucun bénéficiaire du RSA activité seul n'a été allocataire de l'AAH auparavant.

Fin 2015, parmi les allocataires de l'ASS, 79 % ont déjà reçu cette prestation durant ces dix dernières années, sachant que près de 84 % des allocataires de l'ASS ont déjà perçu un minimum social par le passé. 22 % ont bénéficié du RSA socle non majoré ou du RMI et 9 % ont perçu l'AAH au moins une fois durant cette période⁴. En revanche, ils sont peu nombreux (4 %) à avoir touché le RSA socle majoré ou l'API au cours des dix dernières années.

Au 31 décembre 2015, la quasi-totalité des allocataires de l'AAH ont été présents au moins une fois dans les minima sociaux entre 2005 et 2014. Presque tous ont déjà perçu l'AAH auparavant (93 % des allocataires fin 2015). 23 % ont bénéficié du RSA socle non majoré ou du RMI antérieurement, tandis que seulement 9 % ont perçu l'ASS et 3 % le RSA socle majoré ou l'API.

Des parcours dans les minima plus heurtés pour les bénéficiaires du RSA socle non majoré

Près de 45 % des bénéficiaires du RSA socle non majoré fin 2015 ont connu au moins deux périodes⁵ disjointes de perception de minima sociaux⁶ entre 2005 et 2015 (tableau 4). 11 % des bénéficiaires ont même connu au moins trois périodes disjointes. Cette discontinuité est le signe d'une situation particulièrement instable pour une partie des bénéficiaires du RSA socle non majoré, une situation moins fréquente chez les allocataires de l'ASS (32 % ont connu au moins deux périodes de perception, 6 % au moins trois) et très atténuée chez les allocataires de l'AAH (respectivement 20 % et 3 %). L'instabilité est ici plutôt le signe d'une plus grande proximité à l'emploi, à l'inverse de la situation des personnes restées continûment dans les minima sociaux pendant toute la période.

L'instabilité des parcours des allocataires de l'AAH fin 2015 est bien moindre que pour le RSA socle

3. Le RSA socle s'inscrit dans la continuité du RMI (pour le RSA socle non majoré) et de l'allocation parent isolé (API) [pour la version majorée], la plupart de ses bénéficiaires ayant automatiquement basculé vers le RSA dès sa mise en place en juin 2009.

4. La perception de l'AAH ou du RSA socle a pu précéder celle de l'ASS, mais elle peut aussi avoir été simultanée (voir fiche 05).

5. La dernière étant toujours en cours fin 2015.

6. La personne peut avoir bénéficié d'un seul minimum au cours d'une période donnée ou bien de plusieurs minima (éventuellement simultanément).

non majoré ou même que pour l'ASS, elle est liée, notamment, à une plus grande difficulté à sortir de l'AAH que des autres minima (voir fiche 09) : 79 % n'ont connu qu'une période de perception de minima sociaux entre 2005 et 2014 et 17 % deux périodes.

Parmi ces derniers, un peu plus de la moitié percevait déjà l'AAH lors de la période précédente. Pour un tiers, il s'agissait du RSA socle non majoré et pour 10 % de l'ASS. Au total, seuls 3 % ont connu trois périodes de perception ou plus. ■

Tableau 3 Part des bénéficiaires ayant déjà perçu un minimum social entre 2005 et 2014, parmi les bénéficiaires âgés de 35 à 64 ans présents dans un dispositif fin 2015

En %

	RSA socle non majoré	ASS	AAH	RSA activité seul
Bénéficiaires ayant perçu au moins une fois entre 2005 et 2014 : un minimum social	91,4	83,9	97,4	53,0
RMI/RSA socle non majoré	88,4	21,7	23,4	44,7
API/RSA socle majoré	16,2	3,5	2,6	11,1
ASS	7,2	79,3	8,8	9,2
AAH	1,5	9,3	93,4	1,4

Notes > La somme des quatre dernières lignes de ce tableau n'est pas égale à la première ligne, dans la mesure où certains bénéficiaires ont pu percevoir différents minima sociaux par le passé.

Contrairement aux éditions antérieures de cet ouvrage, seuls les allocataires de l'AAH au 31 décembre 2015 sont considérés dans ce tableau et non les allocataires et conjoints d'un allocataire de l'AAH. Aussi, les chiffres sur le passé des allocataires de l'AAH ne peuvent être comparés avec ceux des publications des années précédentes. De la même façon, les conjoints d'allocataires de l'AAH dans le passé ne sont pas considérés comme ayant perçu ce minimum social, contrairement aux résultats publiés les années précédentes.

Lecture > 91,4 % des bénéficiaires du RSA socle non majoré au 31 décembre 2015 étaient déjà présents par le passé dans les minima sociaux. 88,4 % ont perçu au moins une fois le RMI ou le RSA socle non majoré entre 2005 et 2014.

Champ > France. Situations examinées au 31 décembre de chaque année. Seules les personnes âgées de 35 à 64 ans au 31 décembre 2015 ont été prises en compte, de sorte que les bénéficiaires suivis aient au moins 25 ans en 2005 (dans le cas général, âge d'ouverture des droits au RSA et au RMI).

Source > DREES (ENIACRAMS).

Tableau 4 Instabilité dans les minima entre 2005 et 2015, selon le minimum social perçu fin 2015

En %

Nombre de périodes de perception continue de minima sociaux entre 2005 et 2015	RSA socle non majoré	ASS	AAH
1	55	68	79
2	33	26	17
3 ou plus	11	6	3
Total	100	100	100

Note > Percevoir de manière continue un minimum social durant une période signifie, dans ce tableau, que la personne a reçu au moins un minimum social à la fin de chaque année de la période, le ou les minima perçus n'étant pas forcément les mêmes chaque fin d'année.

Lecture > 55 % des bénéficiaires du RSA socle non majoré au 31 décembre 2015 ont perçu continûment un minimum social (parmi le RSA socle, le RMI, l'API, l'ASS et l'AAH) depuis la première année de perception d'un minimum au cours de la période 2005-2015. 33 % ont connu deux périodes disjointes de perception, c'est-à-dire qu'entre 2005 et 2015, ils sont passés d'une situation où ils percevaient un minimum social (cette situation pouvait avoir débuté avant 2005 ou faire suite à une période de non-perception ayant commencé avant 2005) à une situation où ils n'en ont pas perçu, puis à une nouvelle période de perception d'un minimum.

Champ > France. Situations examinées au 31 décembre de chaque année. Seules les personnes âgées de 35 à 64 ans au 31 décembre 2015 ont été prises en compte, de sorte que les bénéficiaires suivis aient au moins 25 ans en 2005 (en règle générale, âge d'ouverture des droits au RSA et au RMI).

Source > DREES (ENIACRAMS).